

Précautions d'emploi à lire avant toute utilisation

A014601– Actif éclaircissant- Alépclat

1. Conseils d'utilisation

- **Dose recommandée** : 0,01% à 5%
- **Conseils d'utilisation** : Soluble dans l'eau
- **Conseils de formulation** : Soluble dans l'eau.
- Incorporer en fin de fabrication à température ambiante.
- **Ne pas respirer les poussières pour les poudres**

2. Précautions d'emploi

- Conserver dans un endroit frais et sec dans le flacon hermétiquement clos et à l'abri de la lumière.
- non applicable
- Pour votre sécurité, portez des gants et lunettes de protection.
- Gants
- Lunettes

- **Selon le Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, (Actif éclaircissant+ Alépclat) pour un usage comme ingrédient cosmétique comporte les informations suivantes :**

-
-